



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équidés

Question écrite n° 131175

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les inquiétudes des éleveurs et propriétaires de chevaux quant aux conséquences de l'épidémie de rhinopneumonie nerveuse qui a durement touché un élevage finistérien. Cette maladie n'est pas classée dans la catégorie dont la déclaration est obligatoire. Par conséquent, aucun protocole n'existe à la direction des services vétérinaires. Cette maladie étant très insidieuse et très contagieuse (entre équins), elle aimerait savoir s'il peut être envisagé de la classer en tant que maladie à déclaration obligatoire afin de permettre aux intéressés d'être plus vigilants quant à la propagation de cette épidémie.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131175

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2502

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)